



# Médiation familiale - Problématiques des familles agricoles :

## Exploitants, aidants

*Avril 2009*

L'essentiel  
et plus encore



santé  
famille  
retraite  
services

# Sommaire

Préambule .....page 1

Types de conflits pouvant faire l'objet d'une médiation familiale,  
observés dans les familles d'exploitants agricoles .....page 3

*Problématique* .....page 4

*Ressources pour les situations des exploitants* .....page 10

Types de conflits pouvant faire l'objet d'une médiation familiale,  
observés dans les familles d'aidants d'une personne dépendante .....page 13

*Problématique* .....page 14

*Ressources pour les situations des familles aidantes* .....page 19

Préambule .....page 22

*Ce document a été réalisé avec le concours : des représentants des Caisses de MSA, de la Fédération Nationale des Réseaux gérontologiques, de la commission nationale des agricultrices et de la section nationale des anciens exploitants de la FNSEA, de la Fédération Nationale de la Médiation Familiale, de la Fédération Nationale Familles rurales, et les médiateurs familiaux Nicole Bernard, Marie-José Pedoya, Nathalie Pernin et Jean-Claude Sury.*

*Nous remercions tous les participants et intervenants au groupe de travail pour leur investissement et leurs contributions fructueuses.*

Contact DASSP CCMSA :

*Eliane. Denécheau, chargée de mission*

Tél : 01.41.63.70.60 - E-mail : [denecheau.eliane@ccmsa.msa.fr](mailto:denecheau.eliane@ccmsa.msa.fr)

*Ce document est téléchargeable sur le site de la FENAMEF :*

[www.mediation-familiale.org](http://www.mediation-familiale.org)

# Médiation familiale - Problématiques des familles agricoles : **Exploitants, aidants**

---



**D**ans le cadre de sa politique familiale et d'appui à la parentalité, la MSA a estimé nécessaire de soutenir le développement de la médiation familiale, en s'impliquant dans le dispositif partenarial mis en œuvre en 2006 à cet effet. L'un de ses objectifs principaux concerne les publics auxquels elle s'adresse : faciliter l'accès à la médiation familiale pour les familles agricoles et celles vivant en milieu rural. Cet accès passe notamment par une meilleure communication sur la médiation familiale et le déploiement des services de médiation familiale dans les territoires ruraux.

*Il peut aussi être facilité par la mise en place de réponses diversifiées adaptées aux problématiques particulières des familles agricoles, à partir d'une meilleure connaissance de celles-ci. Face à des situations dont les dimensions sont multiples (aspects économiques, juridiques, ou relatifs à la santé et aux soins, par exemple), peuvent en effet intervenir des professionnels compétents dans ces domaines spécifiques, en complémentarité de la médiation familiale.*

*Pour autant fallait-il mieux définir cette complexité de situations. Dans ce but, un groupe de travail constitué de représentants de services d'action sanitaire et sociale des Caisses de MSA et de la Caisse Centrale, a commencé à recenser les problématiques observées dans les familles agricoles. Deux types majeurs de conflits ont rapidement été mis en évidence : ceux qui concernent les familles d'exploitants agricoles et ceux qui concernent les familles d'aidants de personnes dépendantes, âgées ou handicapées.<sup>1)</sup>*

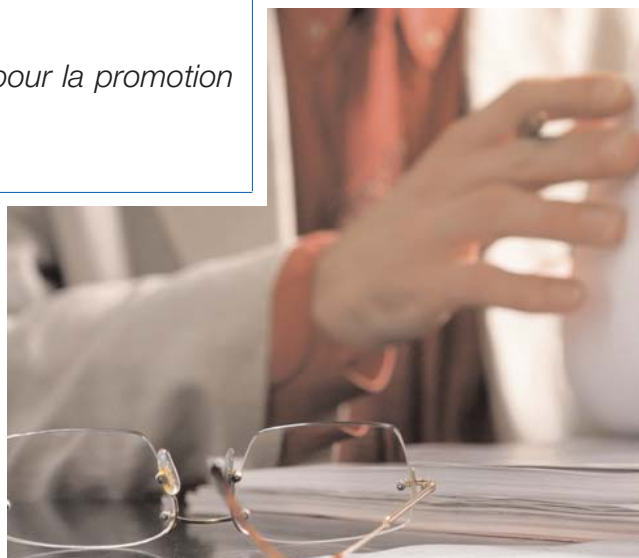
*Pour mieux décrire et comprendre ces conflits, et cibler les besoins des familles en recours complémentaires à la médiation familiale, le groupe s'est adjoint les compétences de médiateurs familiaux exerçant des médiations auprès de familles d'exploitants agricoles, ou dans le cadre intergénérationnel, ou enfin en gérontologie.*

*La FENAMEF (Fédération Nationale de la Médiation Familiale) a contribué aux travaux lors des réunions, conviée pour apporter son expertise et garantir le cadre déontologique de la médiation familiale. L'association a également réalisé une enquête auprès des services de médiation sur les questions étudiées.*

*La finalité de ce travail est d'aboutir à une diffusion large :*

- ▶ aux médiateurs familiaux eux mêmes, qui le plus souvent ne connaissent pas le milieu agricole,*
- ▶ aux centres de formation de médiateurs familiaux,*
- ▶ aux professionnels en contact avec des familles agricoles pouvant présenter de lourds problèmes de communication et à qui la médiation familiale pourrait être conseillée,*
- ▶ ainsi qu'à tout autre acteur intervenant pour la promotion de la médiation familiale.*

<sup>1)</sup> Une troisième catégorie avait été mise en évidence : celle des salariés agricoles issus de l'immigration, pour toutes les questions interculturelles apparaissant lors des séparations conjugales ou entre parents et jeunes adultes, lorsque ceux-ci font des choix de vie qui bouleversent les modèles culturels des familles. Cependant, il n'a pas semblé nécessaire de porter l'accent sur ces questions qui peuvent être prises en compte par des professionnels spécifiques de l'interculturalité, intervenant auprès des communautés de vie des familles, à la demande d'acteurs du champ social.





## Types de conflits pouvant faire l'objet d'une médiation familiale, observés dans les familles d'exploitants agricoles



# Problématiques

*Les observations de professionnels de plusieurs secteurs concernant les situations de familles agricoles pouvant relever de la médiation familiale, font apparaître la multiplicité des niveaux ainsi que des dimensions interdépendantes, même si la demande de médiation est le plus souvent circonscrite à un domaine particulier (organisation des effets de la séparation ou du divorce, restauration de la parentalité, médiation intergénérationnelle, problèmes de succession, etc).*

*Nous présentons ci-après les situations recensées au sein du groupe de travail MSA, qui sont sans doute les situations les plus fréquentes. Cependant, cette liste n'a pas de caractère exhaustif.*

## 1. Conflits concernant l'exploitation

### 1.1. Conflits intergénérationnels

- ▶ Ingérence des grands-parents retraités dans la gestion de l'exploitation :

Grands-parents retraités ayant toujours des parts dans la société, et ne voulant pas laisser leur activité et le pouvoir de décision, ou, sans avoir des parts, intervenant toujours dans la gestion de l'exploitation, et parfois de façon arbitraire.

- ▶ Problèmes des relations pères-fils comme associés (sur la place des uns et des autres, les techniques d'exploitation, etc)

- ▶ Imbrication des relations affectives : une rupture totale des liens n'est pas souhaitée, mais les conflits sont importants.

### 1.2. Conflits de fratries

- ▶ Place des conjointes de frères dans les sociétés d'exploitation familiales (GAEC, EARL, etc).<sup>2</sup>

- ▶ Questions des relations aînés-cadets.

- ▶ Questions liées au salaire différé :

Fils "aidant familial" devant partager au décès des parents, ou à l'inverse héritant de la majorité du bien. Sources de conflits importants entre fratries.

<sup>2-1</sup>GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun, société dans laquelle les membres conservent leur statut d'agriculteur en leur nom propre. Ils sont souvent créés dans les cas où le fils reprend la ferme de son père, ce qui permet une période transitoire de gestion commune.

<sup>2-2</sup>EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée, qui a un statut d'entreprise, et où un ou plusieurs associés participent à au moins 50% du capital.

### 1.3. Successions/transmissions

#### ▶ ■■■ Succession :

Questions des négociations sur la répartition des biens immobiliers

#### ▶ ■■■ Cessation d'activité :

Co-existence parfois difficile, l'exploitation étant aussi le lieu d'habitation

#### ▶ ■■■ Transmission :

Choix du destinataire : situation de parents voulant transmettre à un autre enfant que celui qui gère l'exploitation, ou rivalités entre fratries par rapport au choix du repreneur.

#### ▶ ■■■ Donation :

Souvent assortie d'une obligation d'entretien à l'encontre des ascendants, formalisée ou implicite

### 1.4. Statut et place de la femme

#### ▶ ■■■ Conjointe co-exploitante :

- Difficulté à avoir une place reconnue, soit dans une exploitation "traditionnelle", soit dans une société.
- Statut et protection de la femme exploitante. Manque de statut professionnel et économique de la femme avant 2000 où le statut de conjointe collaboratrice a été créé, et précarité en cas de séparation.
- Régimes matrimoniaux défavorables.

#### ▶ ■■■ Vies maritales : statut de la conjointe

- Problème du statut des femmes en agriculture surtout en cas de vie maritale et qui plus est s'il n'y a pas de déclaration de son activité, et que le conjoint décède. (ex : grands-parents propriétaires de l'exploitation, fils décédé locataire, conjointe se retrouvant sans aucun avantage social),
- Ou déclaration de l'activité très inférieure à la réalité, ce qui permet juste l'ouverture de droits, mais minimes, laissant les femmes dans une grande précarité.

### ► ■■■ Relations grands-parents/belle-fille :

- Exemple d'une exploitation en difficulté où la belle-fille gérant l'exploitation a quitté le domicile conjugal : les grands-parents gardaient toutes les pièces comptables et la bru ne peut avoir accès aux documents concernant l'exploitation.
- La bru, considérée comme une "pièce rapportée", n'a pas toujours une place reconnue.

### ► ■■■ Conjointe non-exploitante

- Activité professionnelle à l'extérieur de l'exploitation, accroissement de l'autonomie de la femme acquérant un statut économique et social propre permettant en cas de conflit d'envisager une séparation.
- Epouses d'exploitants ne voulant pas travailler -ou vivre- à la ferme, ou n'acceptant pas les modes de vie traditionnels des familles agricoles (surtout si elles viennent d'un autre milieu) : horaires de travail, proximité avec la belle-famille, etc...

## 1.5. Séparations conjugales

### ► ■■■ Problèmes d'ordre économique : séparation des biens

#### Questions souvent posées :

- S'il y a beaucoup d'emprunts, comment racheter les parts de celui qui s'en va ?
- Comment racheter les parts de celui qui part s'il a la majorité ?
- Comment reprendre les parts de la femme conjointe collaboratrice qui quitte la société ?
- Une séparation remet en question l'outil de travail, et les projets de la société

### ► ■■■ Imbrication des questions personnelles et des problèmes économiques :

- Conflit avec l'autre, considéré négativement (du fait des dissensions conjugales, et parce qu'il part), d'où négociations plus difficiles au niveau économique
- Situations des femmes partant avec un salarié "qui fait les 35h" et remise en cause des modalités du travail agricole

## 1.6. Situations d'après-séparations

- ▶ ■■■■ Problèmes rencontrés par les pères des familles agricoles pour une résidence alternée ou exercer leur “droit de visite” :
  - par rapport aux horaires de travail décalés (exploitants et salariés d'exploitations) : tôt le matin et tard le soir (ex traite), travaux saisonniers (ex moissons pendant les vacances), etc.
  - par rapport au logement pour les salariés agricoles : souvent en situation précaire, difficulté à avoir un logement indépendant et suffisamment grand
  - problèmes de sécurité pour les enfants sans surveillance sur l'exploitation (car le père est pris par ses travaux)
  
- ▶ ■■■■ Situations où le couple continue à travailler ensemble sur l'exploitation  
*Exemples de conflits parfois très importants, jusqu'au mutisme.*

## 2. Conflits liés au mode de vie

### 2.1. Habitat et exploitation, et questions intergénérationnelles

- ▶ ■■■■ L'habitat est souvent lié à l'exploitation. Questions pouvant se poser :
  - Dans les transmissions : départ ou non de l'ancien exploitant
  - Dans les successions : partage entre héritiers qui peuvent aussi être associés dans la société d'exploitation
  - Distinction du lieu de vie familial du lieu de gestion de l'exploitation
  
- ▶ ■■■■ **Questions intergénérationnelles** du fait de la cohabitation éventuelle de générations, ou habitats proches : discrétion et respect de la vie familiale de chaque génération, entraide nécessaire ou “imposée” (situations d'aidants, de garde de jeunes enfants, etc), ingérence de la grand-mère dans l'éducation de ses petits-enfants (jusqu'à des prises de décision), ou dans la vie quotidienne familiale si manque de séparation des foyers (par exemple préparation des repas pris en commun)

## 2.2. Rôles parentaux et conciliation vie professionnelle-vie familiale

- ▶ ■■■■ Problèmes d'organisation vis-à-vis des enfants : (peu de) disponibilité des pères
- ▶ ■■■■ Isolement de la mère ne pouvant communiquer sur ses difficultés
- ▶ ■■■■ Partage des tâches domestiques et conciliation avec les tâches agricoles : “anciens” et “nouveaux” modèles
- ▶ ■■■■ Conditions de vie souvent subies par les femmes et refus des règles antérieures (propres au mode de vie agricole) après la séparation
- ▶ ■■■■ Souhait des pères de s'investir davantage dans les soins et l'éducation des enfants et difficultés liées aux contraintes professionnelles
- ▶ ■■■■ Conflits fréquents relatifs aux loisirs et vacances du fait du manque de disponibilité des exploitants
- ▶ ■■■■ **Au niveau intergénérationnel** : représentations différentes des rôles familiaux aboutissant à des conflits, grands-parents garants de la transmission de valeurs et poids fort dans la dynamique du couple, conduisant parfois au conflit voire pour partie à l'origine de la séparation

Questions des conflits autour de la place passée et à venir des grands-parents, de la redéfinition du rôle des grands-parents notamment en terme éducatif auprès des petits-enfants, de la gestion de l'obligation d'aide et d'entretien par celui qui va rester sur l'exploitation

## 2.3. Couples “mixtes”

Questions souvent posées :

- ▶ ■■■■ Accueil difficile de la belle-famille, des enfants lorsqu'il s'agit d'un exploitant plus âgé (remariage), etc.
- ▶ ■■■■ Rejet du conjoint choisi à l'extérieur du territoire métropolitain ; en cas de divorce, la mère se retrouve sans repères culturels, isolée socialement, et souvent dans une précarité économique

## 2.2. Place de la parole

- ▶ ■■■■ Importance de la tradition orale, de la valeur de la parole donnée : ne pas revenir sur les engagements
- ▶ ■■■■ Echanges verbaux difficiles : le manque d'échanges de paroles peut conduire à la cristallisation de conflits et l'impossibilité d'y remédier (ex des exploitations en sociétés où seuls les temps d'échanges techniques sont prévus, d'une part, et pour les exploitations en gestion individuelle, de la montée de l'individualisme et du repli sur soi et de la forte diminution des échanges).
- ▶ ■■■■ Problèmes aussi dus au peu de verbalisation dans les familles agricoles, surtout sur des questions intimes ou affectives. (de même que difficultés d'agriculteurs à accepter l'aide et le soutien d'un tiers extérieur).

## 2.5. Autres questions culturelles

- ▶ ■■■■ Evolution des références culturelles: séparations conjugales envisageables, mais obstacles culturels dans certaines familles agricoles.
- ▶ ■■■■ Questions autour de "l'anonymat" de la démarche : ne pas faire connaître ses problèmes, se préserver du qu'en dira-t-on.

# Resources pour les situations des exploitants

## Organismes-ressources du secteur agricole (exploitants ou salariés)<sup>3</sup>

Les organisations professionnelles agricoles peuvent “constituer des relais d'information ou d'accompagnement pour les médiateurs familiaux qui ont à travailler avec des familles d'agriculteurs“. Les agriculteurs peuvent aussi eux-mêmes contacter les personnes qui, sur leur territoire, leur paraissent “les plus pertinentes pour les renseigner”.

### ► ■■■■ **Chambres d'Agriculture :**

- Etablissements publics dirigés par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural (exploitants, retraités, propriétaires, salariés).
- Champs de compétences : conseil et accompagnement au développement local, à l'organisation des filières de production, etc. par des conseillers du secteur géographique ou de la filière de production.
- Site pour obtenir une adresse locale :  
<http://paris.apca.chambagri.fr>

### ► ■■■■ **ADASEA** Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles) :

- Accompagnant les évolutions du milieu rural, elles sont les interlocuteurs privilégiés des agriculteurs pour l'accompagnement des projets individuels :
- réalisation d'études économiques,
- appui au montage de plan de financement du projet
- conseil juridique et réglementaire
- suivi
- installation
- transmission des exploitations
- Relais de l'Etat pour les dossiers de demandes d'aides publiques : aides à l'installation, la modernisation...
- Interlocuteur : conseiller technique du secteur géographique ou d'un domaine d'intervention pré-cité  
Site pour adresse locale : [www.adasea.net](http://www.adasea.net)

<sup>3</sup> Informations données en grande partie par Marie-José Pedoya, médiatrice familiale et ancienne conseillère en gestion en milieu agricole, ELEATYS MEDIATION (31)

▶ ■■■■ **Conseillers en gestion :**

- Cabinet privé (expert-comptable), association locale ou centre de gestion spécialisé en agriculture
- Partenaire de l'agriculteur pour :
  - un diagnostic économique
  - une analyse financière et/ou fiscale
  - un plan prévisionnel de trésorerie
- un conseil juridique, en lien éventuellement avec un conseiller juridique spécialisé

▶ ■■■■ **Organisation des filières de production :**

Groupement de producteurs, coopératives agricoles, etc. mettant à disposition :

Techniciens et conseillers pour une aide ou un “regard d'expertise face à une situation”, ou pour accompagner un projet ou un changement.

▶ ■■■■ **Syndicats agricoles :**

- Services plus ou moins importants et structurés selon les contextes locaux.
- Champs d'intervention définis par leur conseil d'administration, selon priorités locales ou stratégies nationales.
- Personnes-ressources pour les agriculteurs : responsables professionnels souvent élus pour un canton, animateurs départementaux, médiateurs (pour les conflits entre exploitants par exemple), juristes, etc.

*Ex : FDSEA (Fédération Départementale des exploitants agricoles), Confédération paysanne, Syndicat des jeunes agriculteurs, etc.*

▶ ■■■■ **Associations diverses représentatives, ex “GAEC et sociétés” :**

- Représente les agriculteurs associés auprès des pouvoirs publics et des organisations agricoles, défend les droits des associés de toutes sociétés intervenant dans le secteur agricole, informe et conseille l'ensemble des personnes concernées par les formules d'agriculture de groupe, etc.
- Constitution en cours d'un réseau de professionnels aptes à intervenir en cas de conflit
- Site : [www.gaecetsocietes.org](http://www.gaecetsocietes.org)

► ■■■■ **Associations d'agriculteurs en difficulté :**

- Elles ont souvent tissé un maillage de partenaires (MSA, Conseil Général, techniciens, avocats, juristes, etc)
- Certaines appartiennent au réseau national "Solidarités paysannes": [www.solidaritepaysans.org](http://www.solidaritepaysans.org)
- D'autres sont rattachées aux Chambres d'agriculture ou à une autre organisation professionnelle agricole.

► ■■■■ **Autres partenaires :**

- **MSA** : gère les cotisations des agriculteurs, déploie des actions de prévention, et de nombreux dispositifs d'aide, ont un service d'action sanitaire et sociale, partenaire privilégié pour les médiateurs familiaux.  
site national : [www.msa.fr](http://www.msa.fr)
- **DDAF** (Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt), bientôt regroupées avec les Directions Départementales de l'Équipement (futurs DDEA) :  
représentent l'administration pour toutes les questions agricoles, notamment au niveau des réglementations.

*Autres professionnels ou institutions*

► ■■■■ **Juristes :**

- notaires,
- avocats spécialisés,
- etc.

► ■■■■ **Conseil Général :**

- aide et accompagnement.
- etc.



**T**ypes de conflits pouvant faire l'objet d'une médiation familiale, observés dans les familles d'aidants d'une personne dépendante



# Problématiques

## Eléments de contexte

*Selon une étude réalisée à la demande de la CNSA : en 2000, le quart des personnes âgées de 60 ans ou + recevaient une aide en raison d'un handicap ou d'un problème de santé, dont 17% des personnes de 60 à 74 ans, et 50% de celles de 75 ans et +. Cela concernait au total 3,2 millions de personnes.*

*Les aidants sont au nombre de 5,9 millions : 40% sont des professionnels et 60% des personnes de la famille ou de l'entourage. Les familles aidantes représentent 90% de cette deuxième catégorie et, dans 66% des situations, ce sont les femmes qui "aident", la moitié étant des conjointes de la personne dépendante, et le tiers des enfants. Les 9% constitués de personnes de l'entourage sont des amis ou des voisins.*

*La moyenne d'âge des aidants (familiaux) est de 64 ans.*

*33% de ces aidants déclarent que leur rôle n'a que des conséquences négatives, et 31%, qu'il n'a que des conséquences positives, 10% estimant qu'il est à la fois positif et négatif. A noter que le taux de morbidité des aidants est majoré de 63%. Plus le lien de parenté est fort, plus la fréquence d'aide est élevée, mais moins favorables sont le ressenti et les apports.<sup>4</sup>*

*Les situations présentées ci-après concernent toutes les familles d'aidants d'une personne âgée ou handicapée dépendante. Tous les éléments sont tirés des documents cités en annexe. Lorsque des situations seront particulières aux familles agricoles, nous le mentionnerons.*

<sup>4</sup>Etude de "Génération formation" réalisée de février à septembre 2008 : "Du diagnostic des déséquilibres à l'expression des besoins")

## 1. Tensions relationnelles pouvant aller jusqu'à une rupture de la communication

### *Entre aidants familiaux et personnes aidées*

Différentes situations peuvent conduire à ces tensions extrêmes entre personnes aidantes et aidées d'une même famille (qu'il y ait ou non cohabitation, mais ce dernier cas peut exacerber les problèmes) :

- ▶ ■■■■ Après l'annonce d'un diagnostic de pathologie ou de handicap entraînant la dépendance d'une personne, on observe souvent un manque d'information des professionnels (médecins et autres) et une insuffisance de l'accompagnement institutionnel alors que les personnes de la famille qui vont avoir un rôle d'aidant ont besoin de soutien et de réassurance.

La mise en place de l'aide nécessite une réorganisation de la vie des aidants comme de celle de leur parent (ou autre membre de la famille dépendant). Selon une étude, les familles aux plus bas revenus (1.000 à 1.500) "organisent plutôt la prise en charge de l'aidant en famille, alors que les autres ont de préférence recours à des professionnels".<sup>5)</sup>

<sup>5)</sup> Enquête sur les aidants en Franche-Comté, A.L. Voidey, IUT de Belfort-Montbéliard

- ▶ ■■■■ La maladie ou le handicap créant une dépendance irréversible entraînent des bouleversements psychologiques chez les aidants, allant quelquefois jusqu'à des "syndrômes de dépression".

Le sentiment d'isolement de l'aidant face à la personne âgée (ou à la personne handicapée) dépendante ou malade, est fréquent. Paradoxalement, il lui est parfois impossible d'exprimer sa souffrance devant un tiers. "Les aidants mettent longtemps avant d'accepter de dire qu'ils sont fatigués".<sup>6)</sup> Et même si, à terme, il s'épuise, il éprouve de la culpabilité à le reconnaître et demander une aide extérieure. En milieu rural et agricole, le "qu'en dira-t-on" est redouté, et l'aidant peut se sentir en échec si un recours à la médiation familiale lui est proposé.

<sup>6)</sup> Evaluation "cafés des aidants" Cleirppa 2008

- ▶ ■■■■ L'aidant peut ressentir un manque de liberté, une perte de son indépendance. Selon les professionnels précédemment cités, il peut être progressivement "détruit" par la souffrance éprouvée vis-à-vis d'une "dette" envers ses parents jamais épurée. Par ailleurs, il se retrouve dans une situation de "parentification" vis-à-vis de ses propres parents. Ces vécus difficiles peuvent entraîner le découragement, voire des situations de maltraitance. La "qualité de vie de l'un retentit sur la qualité de vie de l'autre".<sup>7)</sup>

<sup>7)</sup> Les citations de ce paragraphe sont issues du document "Aide aux aidants, les réponses de la MSA"

- ▶ ■■■■ La “complexité des relations familiales est mise en jeu dans les mécanismes d'aide” et l'histoire familiale vient interférer. “L'aide entre proches (enfant-ascendant) se déroule selon les fondements de la relation établie antérieurement à la situation de perte d'autonomie”. Par ailleurs, la prise en charge d'un parent est “mieux vécue si elle est choisie et négociée, plutôt qu'imposée”. La relation aidé-aidant “créé un couple particulier”, aux interactions permanentes. Le lien se reconstruit à travers la dépendance. Il arrive aussi que cette relation soit fusionnelle.

### *Entre membres de la fratrie concernés par la dépendance d'un membre de la famille*

- ▶ ■■■■ Après l'annonce de la dépendance, on observe des divisions familiales et l'éloignement de certains membres : frères-sœurs, couple conjugal (enfant de l'ascendant et beau-fils ou belle-fille), ou enfants-petits-enfants.
- ▶ ■■■■ L'aidant peut avoir le sentiment d'être pris dans un “piège familial” et de subir les reproches des membres de sa fratrie ou de ses enfants, ou bien d'être “absorbé dans la relation d'aide” et les tâches qu'elle incombe.

Certains membres de la famille peuvent être en position “d'aidant désigné” : belle-fille, fille célibataire, enfant exerçant une profession de santé, etc. L'absence de retour positif, de reconnaissance de son aide est un vécu difficile.

- ▶ ■■■■ Le support des dépenses liées à la dépendance inégalement réparti entre les enfants peut aussi être source de conflits et de souffrances. Des jalousies et des non-dits peuvent émerger à cette occasion, comme les questions de “places” dans la fratrie par rapport aux ascendants. Des conflits latents, par exemple autour de la transmission chez les exploitants agricoles, peuvent ressurgir. Le positionnement différent des enfants restés à la ferme et de ceux qui ont quitté le milieu agricole et rural interfère fortement dans les conflits.<sup>8)</sup>

*<sup>8)</sup>D'après la contribution de Nicole Bernard, médiatrice familiale en Aveyron, et formatrice dans le cursus de formation des médiateurs familiaux à Toulouse*

## **2. Conflits relatifs à une prise de décision pour la personne dépendante**

Les observations des professionnels de la dépendance ou de la médiation familiale montrent l'importance de l'apparition des divergences et des conflits familiaux à la suite de la dépendance d'un ascendant ou d'un membre de la fratrie, et au moment d'une prise de décision nécessaire.

L'histoire familiale, les relations établies entre fratries ainsi qu'entre personne dépendante et celles-ci, les questions sociales et économiques (ressources, contribution financière à la prise en charge, patrimoine, etc) sont des éléments majeurs lorsque la décision concerne une modification notable des conditions de vie de la personne. En milieu agricole particulièrement, toutes les questions (abordées dans le point précédent) touchant à la fois aux dynamiques intra-familiales et à l'exploitation agricole viennent interférer, et souvent de manière implicite, rendant les problèmes de communication d'autant plus difficiles à décrypter et traiter.

Ces conflits mettent en opposition plusieurs protagonistes, dans des combinaisons diverses: membres de la fratrie ou enfants de la personne dépendante, personne dépendante elle-même, professionnels, etc.

### *Mise en place de l'aide à domicile*

Des désaccords peuvent surgir, d'une part, sur la nécessité de cette aide, d'autre part sur le projet de soins ou d'accompagnement de la personne dépendante (surtout personnes âgées), et des dissensions apparaître au sujet de l'aménagement de la vie de la personne : confort de la maison, adaptation de l'environnement matériel, etc (voir plus loin).

### *Mise sous tutelle*

C'est un sujet fréquent de conflit entre fratries, notamment entre les enfants proches et ceux qui sont éloignés. Outre les questions financières, la préservation du patrimoine et la confiance réciproque entre frères et sœurs remise en cause, les sources de ces oppositions viennent plus particulièrement d'un manque de consensus sur des éléments d'appréciation à partir d'une observation quotidienne de la personne dépendante, ou sur la reconnaissance d'un diagnostic de soignants.

### *Modification de lieu de vie (du domicile à l'EHPAD, une MARPA, ou en famille d'accueil, etc)*

La décision du non-maintien à domicile et de l'admission en établissement de la personne dépendante cristallise d'abord beaucoup d'émotions car c'est un changement radical de vie, et les enjeux sous-jacents aux relations aidants/aidés, comme aidants/non-aidants dans une famille sont fortement sollicités. La famille peut aussi "faire bloc" face aux professionnels devant une prescription à laquelle ils n'adhèrent pas.

Par ailleurs, les questions financières (participation aux frais d'hébergement en établissement d'accueil) sont souvent l'objet de lourds contentieux entre enfants.

### 3. Dissensions relatives à l'aide apportée au domicile

#### *Entre membres de la fratrie*

Les conflits peuvent se cristalliser autour de la répartition de la prise en charge de la personne dépendante, des tâches quotidiennes et du patrimoine à entretenir, qui déstabilisent l'équilibre et entraînent une réorganisation familiale. Des oppositions entre enfants "aidants" et "non aidants" émergent au niveau des conditions de vie de la personne âgée particulièrement, par exemple sur l'insuffisance du confort du domicile (estimations différentes, et mésentente sur les travaux à effectuer). Dans les familles agricoles ces conflits sont parfois exacerbés lorsque c'est la belle-fille qui est "aidante" au domicile.

#### *Entre membres de la fratrie ou personne aidée et professionnels*

- ▶ ■■■■ Sont citées les situations où l'aidant professionnel ne parvient pas à prendre sa place : des professionnels font parfois état de leur difficulté à accomplir leurs tâches du fait de plaintes incessantes des personnes âgées, de leur refus de les accueillir, ou de leur agressivité.
- ▶ ■■■■ Nombreux sont les conflits entre ceux qui apportent des soins aux personnes âgées (familles ou professionnels) et ceux qui n'interviennent pas mais posent des jugements, ou ceux qui interviennent parallèlement et observent les actes des autres :
  - les professionnels peuvent avoir du mal à reconnaître le savoir-faire des aidants familiaux et à s'articuler avec eux,
  - les aidants familiaux peuvent avoir du mal à déléguer des tâches au professionnel,
  - la qualité du travail de l'aide à domicile peut être remise en cause,
  - des suspicions de maltraitance sont parfois évoquées par l'une ou l'autre partie.

# Resources pour les situations des familles aidantes

Les ressources ci-après citées peuvent intervenir préventivement à des ruptures familiales, ou parallèlement à l'engagement dans une médiation familiale. Les professionnels de l'aide à domicile, ou soignants, ne sont pas formés pour accompagner des familles en conflit et le recours à la médiation familiale est de plus en plus fréquent. Les interventions d'aide auprès des familles d'aidants ne s'annulent pas réciproquement mais peuvent être complémentaires, chacun se situant dans son propre champ d'action.

## *Besoins exprimés par les familles d'aidants*

- ▶ ■■■■ Les aidants ont besoin d'informations sur les pathologies rencontrées et ses conséquences, sur les services spécifiques qui peuvent intervenir, comme sur les démarches à effectuer pour mettre en place une aide. Ils souhaitent être informés sur la dépendance en général ou sur le handicap, sur le deuil, savoir comment réagir dans certaines situations difficiles, par exemple lorsque la personne aidée se montre agressive.

Dans les enquêtes réalisées auprès d'eux, les aidants demandent à avoir connaissance des services pouvant les aider à rétablir la communication, et de ceux où ils trouvent un accompagnement lorsqu'une décision est à prendre.

- ▶ ■■■■ Les aidants ont besoin de compréhension et de soutien, comme d'un lieu de répit. Ils veulent “échapper à l'emprise de l'accompagnement quotidien et d'un poids psychologique lourd”. Ils ont besoin d'un “lieu de ressourcement pour sortir de leur isolement, d'espace pour se reconstruire, de prendre du recul, de relativiser les difficultés de l'accompagnement, de parler, dire et vivre leurs émotions”.<sup>9)</sup> Ils ont besoin que leur action soit valorisée, et d'en reconnaître les aspects positifs comme les limites de leur investissement.

<sup>9)</sup> Evaluation “café des aidants”

- ▶ ■■■■ Les échanges avec d'autres aidants, par exemple dans des groupes de parole, leur permettent de partager leurs difficultés et de tirer bénéfice d'autres expériences.

## *Proposer des lieux-ressources*

Dans les situations recensées, le recours à la médiation familiale peut avoir comme objectifs, mentionnés par des Caisses de MSA qui le prescrivent à des aidants, de “retisser les liens familiaux”, “préserver l'entente familiale et la cohésion entre les membres autour de la personne âgée”, et “dépasser les phases conflictuelles”.

Il est important également de disposer de “lieux d'échanges, de resocialisation et de soutien, pour permettre le maintien du lien social, éviter l'épuisement, prévenir la maltraitance ou l'hospitalisation en urgence”.<sup>10)</sup> Il est également nécessaire de “diversifier les dispositifs et les services en direction des familles, d'élargir l'offre d'accompagnement en fonction des besoins spécifiques de chaque aidant”.<sup>11)</sup>

<sup>10)</sup> Enquête sur les aidants, A.L. Voidey

<sup>11)</sup> id

### Liste de lieux spécifiques

Ces ressources sont en partie proposées dans le “guide de l'aidant familial” réalisé par le Ministère du Travail, des relations sociales, de la famille et des solidarités, et accessible sur le site [www.famille.gouv.fr](http://www.famille.gouv.fr)

► **■ ■ ■ ■ Carnet de l'aidant (cf “Guide de l'aidant familial”, site du Ministère du travail, de la famille, de la solidarité et de la ville, [www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr)) :**

- liste des professionnels-ressources : associations et contacts utiles, solutions de répit pour les familles des personnes âgées ou handicapées dépendantes
- Note : 10 conseils pour mieux vivre au quotidien → stress, répit, partage, entraide, etc

► **■ ■ ■ ■ CCAS ou services des mairies** (surtout en milieu rural où il peut ne pas y avoir de CCAS) :

- pour obtenir des dossiers de demandes d'aide sociale ou médicale,
- des adresses d'organismes ou d'associations d'aide à la personne,

► **■ ■ ■ ■ C.L.I.C.** (Centres locaux d'information et de coordination) : également lieux d'accueil, d'information et d'orientation pour les personnes âgées et leur entourage,

- possibilité d'entretiens avec une assistante sociale ou un psychologue pour trouver une solution
- possibilité d'évaluer les besoins, d'élaborer un plan d'aide individualisé, d'être mis en relation avec des professionnels de santé et d'accompagnement à domicile, de faciliter les démarches auprès des organismes adéquats

► **■ ■ ■ ■ C.M.S.A.** : guichet unique (retraite, famille, services), développe notamment des programmes d'action en gérontologie sur les axes santé, prévention-santé et action sociale. Coordonnées des CMSA départementales ou inter-départementales sur le site [www.msa.fr](http://www.msa.fr)

- ▶ ■■■ **C.I.D.F.F.** (Centres d'information et de documentation sur les droits des femmes et des familles) : lieux d'informations juridiques et sociales
- ▶ ■■■ **CODERPA** (comités départementaux des retraités et des personnes âgées) : informations sur les actions en faveur des personnes âgées, avis et propositions sur les actions menées
- ▶ ■■■ **Fédération des aînés ruraux** : réseau associatif de retraités et de personnes âgées développe des actions pour la place des personnes âgées dans la société, représentation des retraités dans des instances de décision et de gestion des politiques publiques (dont les CCAS, les CLIC, la CNSA...), et activité d'échanges et de loisirs, intérêt pour l'intergénérationnel
- ▶ ■■■ **Fédération Nationale des Réseaux Gérontologiques), en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole**

Fédération Nationale des réseaux Gérontologiques  
 Les Mercuriales  
 40, rue Jean Jaurès, 93 547 Bagnolet Cedex  
 tél. : 01.41.63.73.77  
<http://fnrg.hautetfort.com/>

Les réseaux gérontologiques sont des réseaux de santé Personnes âgées visant à favoriser un maintien à domicile de qualité par le biais de la coordination de la prise en charge globale sanitaire et sociale de la personne âgée. Cette coordination, placée sous la responsabilité du médecin traitant de celle-ci, facilite les échanges entre les professionnels de la santé, du social et du médico-social au cours des divers moments de la prise en charge.

Plus de renseignements sur les réseaux de santé sur le site Internet de l'URCAM de votre région.

- ▶ ■■■ **M.A.I.A.** (Maisons pour l'autonomie et l'intégration des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer) : articulation entre les structures de soins, d'information et d'accompagnement pour un parcours de prise en charge personnalisé des personnes concernées.

- ▶ ■■■■ **M.D.P.H.** (Maisons départementales pour les personnes handicapées) : lieux d'accueil, d'information et d'orientation pour les personnes handicapées et leurs familles, évaluation du handicap et des besoins et élaboration d'un plan de compensation (aides financières, prestations, aides physiques, placements, etc)
  
- ▶ ■■■■ **P.I.F.** (Points Infos Familles) : lieux d'accueil, d'information et d'orientation des familles et propositions sur les actions menées
  
- ▶ ■■■■ **Sites internet :**
  - \*La maison des aidants : [www.lamaisondesaidants.com](http://www.lamaisondesaidants.com)  
nombreuses ressources pour les aidants : aide aux aidants, formation des aidants, aménager l'habitat, la vie de l'aidant, etc avec un forum, une foire aux questions, etc
  - \*agevillage.com : [www.agevillage.com](http://www.agevillage.com)  
informations sur les aides diverses pour les situations de dépendance de personnes âgées
  
- ▶ ■■■■ **U.D.A.F.** : informations diverses et services gérant les tutelles